



REGLEMENT PARTICULIER

1er Tournoi La Re-Belle Chaurienne

Le 05 et 06 Juillet 2025 – Castelnaudary

Art. 01 Le tournoi se déroulera selon le Règlement Général des Compétitions de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC.

Art. 02 Tout participant au tournoi doit être en règle avec la FFBAD et être en possession de sa licence le jour de la compétition.

Art. 03 La compétition est ouverte aux catégories Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans classés de R4 à NC.

Art. 04 Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues, pour un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours les pièces justificatives à la ligue du lieu où se déroule la compétition.

Art.05 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

Art. 06 Le Juge arbitre de la compétition sera M. BILLY Nicolas

Art. 07 Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

Art. 08 Le Juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs de ce règlement.

Art. 09 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 10 Un tableau peut être organisé dès qu'il comporte au moins 3 inscrits

Art. 11 Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif.

Art. 12 Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une

heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Art. 13 L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).

Art. 14 Les participants joueront en séries ou en catégorie d'âge en fonction du nombre d'inscrits.

Art. 15 Le joueur s'inscrit et sera positionné dans la série qui lui correspond en fonction de son classement ou de sa catégorie d'âge. Le surclassement est autorisé pour les jeunes.

Art. 16 Le temps minimum de repos entre les matches est de 20 minutes.

Art. 17 Le temps d'échauffement minimum accordé sur le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match.

Art. 18 Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.

Art. 19 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs, les organisateurs, les arbitres, le juge arbitre. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le juge arbitre et lui seul.

Art. 20 Le coaching est autorisé mais limité à deux personnes maximum.

Art. 21 Les Volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel est FORZA S-5000 en vente dans la salle.

Art. 22 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident ou autre durant les deux jours de la compétition.

Art. 23 Numéro d'autorisation n°:2405233.

Art. 24 La compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire « reprise des compétitions » émis par les organes Fédéraux (FFBad, Ligue, Comités) et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet et les collectivités territoriales impactées (Mairie, Conseil Départemental, ...)

Toute participation à la compétition implique L'adhésion au présent règlement.

La Belle Chaurienne



Castelnaudary



SR

SPORTS RAQUETTES

